

# **ACCORDER LA PRIORITÉ AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

---

**Recommandations de la Fédération canadienne  
des étudiantes et étudiants-Ontario au prochain  
gouvernement de l'Ontario**

*Juillet 2011*

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet du présent document, veuillez vous adresser à :

**Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario**

180, rue Bloor Ouest, Bureau 900

Toronto (Ontario) M5S 2V6

Tél. : 416.925.3825

Télec. : 416.925.6774

Courriel [federation@cfsontario.ca](mailto:federation@cfsontario.ca)

WWW [fceeontario.ca](http://fceeontario.ca)

*This document is also available in English*

## INTRODUCTION

---

La province se trouve à un point critique dans l'histoire, alors que ses habitants sont plus nombreux que jamais à vouloir accéder au système d'éducation postsecondaire. Les salaires moyens stagnent depuis la dernière décennie, des milliers d'emplois ont été perdus pendant la récession, et les Ontariennes et Ontariens cherchent à accroître leurs opportunités dans la nouvelle économie en poursuivant des études et en perfectionnant leurs compétences. Le gouvernement de l'Ontario a donc besoin de se doter d'une vision audacieuse de l'éducation postsecondaire en faisant en sorte que les collèges et universités soient abordables, en renforçant les capacités de recherche et d'enseignement du secteur, et en contribuant à positionner la province dans la nouvelle économie basée sur le savoir.

À l'approche des élections provinciales de 2011, la population étudiante écoute attentivement ce que tous les partis politiques promettent pour le secteur. Après des années de hausses de frais de scolarité imposés par le cadre de financement *Vers des résultats supérieurs*, l'Ontario est aujourd'hui la province canadienne où il coûte le plus cher pour faire des études. Au lieu de fournir un soutien financier important, la politique du gouvernement a laissé les étudiants accumuler des dettes sans précédent et les a forcés à consacrer plus d'heures à un emploi pendant leurs études. Cette génération d'étudiantes et d'étudiants doit faire plus d'études, travailler plus d'heures et payer plus cher que jamais.

Les étudiantes et étudiants de l'Ontario demandent au gouvernement nouvellement élu de se faire le porte-parole de l'éducation et d'investir dans un système qui apporte des avantages considérables à l'économie et à la société. Les citoyennes et citoyens partout dans la province sont d'accord, ce que reflètent sans cesse les sondages. Le sondage le plus récent effectué par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et la firme Harris-Decima, au printemps 2011, démontre que 90 pour cent des Ontariennes et Ontariens appuient la réduction des frais de scolarité ou leur gel aux niveaux actuels. Quatre Ontariens sur cinq croient que les étudiantes et étudiants des collèges et universités doivent aujourd'hui emprunter beaucoup trop d'argent pour financer leurs études, et 59 pour cent seraient prêts à payer plus d'impôts pour que le gouvernement investisse davantage dans les universités et collèges.

Le présent document décrit les priorités des étudiantes et étudiants et leurs recommandations pour le secteur de l'éducation postsecondaire. Tout parti qui veut gouverner, quel qu'il soit, s'il désire réellement accorder la priorité aux étudiantes et étudiants, ne doit pas laisser passer cette occasion de prendre les devants et de faire de ces recommandations le fondement de sa politique sur l'éducation postsecondaire.

# 90 %

*des Ontariennes et Ontariens croient que les frais de scolarité devraient être réduits ou gelés.*

# 79 %

*des Ontariennes et Ontariens croient que les étudiantes et étudiants des collèges et universités doivent trop emprunter pour financer leurs études.*

# 59 %

*des Ontariennes et Ontariens paieraient plus d'impôts pour que le gouvernement investisse davantage dans les universités et collèges.*

# ABORDABILITÉ

Une grande majorité des Ontariennes et Ontariens jugent que l'abordabilité est la question la plus importante dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Les étudiantes et les étudiants sont obligés de consacrer plus d'heures à un emploi et passer moins de temps à étudier. Les parents trouvent de plus en plus difficile de subvenir aux besoins de leurs enfants aux études et doivent souvent faire des sacrifices pénibles pour y arriver. Les frais de scolarité demeurent l'obstacle le plus important à l'accessibilité aux études postsecondaires dans cette province. Depuis l'introduction du plan Vers des résultats supérieurs, les frais de scolarité ont dépassé le taux de l'inflation de 370 pour cent. Par conséquent, les étudiantes et étudiants de l'Ontario ont dû contracter des dettes qui atteignent des sommets sans précédent. L'étudiant moyen termine ses études avec une dette d'études de 37 000 \$ (en prêts privés et du gouvernement) pour un programme de quatre ans. Si le gouvernement provincial poursuit sa politique actuelle, les personnes à revenu moyen ou faible crouleront sous des dettes encore plus élevées, ce qui limitera leur mobilité économique et empêchera l'économie d'effectuer une reprise solide.

Le nouveau gouvernement qui sera élu en octobre aura l'occasion de faire en sorte que les collèges et universités soient plus abordables pour les étudiantes et étudiants et leurs familles. Il faut réduire les frais de scolarité immédiatement aux niveaux où ils étaient en 2007, et puis imposer un gel de ces frais. Une part importante de ce gel peut être financée par la réaffectation des fonds consacrés à des bourses de fin d'études telles que la Garantie d'accès aux études et la Subvention au titre des manuels et de la technologie, ainsi que les crédits d'impôt provinciaux pour l'éducation. Il faudrait aussi améliorer le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'aider ceux qui nécessitent des prêts provinciaux pour financer leurs études : par exemple, en prolongeant la période d'exonération de paiement et d'exonération d'intérêts pour les prêts du RAFEO, en réduisant la limite maximale de prêts du RAFEO, en accordant aux étudiantes et étudiants à temps partiel le droit à l'aide du RAFEO, et en interdisant aux établissements d'imposer des frais ou des intérêts aux étudiantes et étudiants qui ont recours aux prêts du RAFEO pour payer leurs études et qui doivent étaler le paiement de leurs frais de scolarité. Afin d'améliorer l'accès à l'éducation pour les étudiantes et étudiants autochtones, la province devrait offrir aux conseils de bandes des Premières nations un remboursement pour couvrir les fonds que le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire a perdus depuis 2005 en raison des hausses des frais de scolarité.

## Depuis 2000 :

Les frais de scolarité des collèges ont dépassé l'inflation de

**37 %**

Les frais de scolarité pour les programmes de 2e et 3e cycles universitaires ont dépassé l'inflation de

**87 %**

Les frais de scolarité pour le premier cycle universitaire ont dépassé l'inflation de

**114 %**

**Réduire immédiatement les frais de scolarité aux niveaux où ils étaient en 2007 et imposer un gel de ces frais dans toute la province. Réaffecter les fonds consacrés à la Garantie d'accès aux études, à la Subvention au titre des manuels et de la technologie et aux crédits d'impôt provinciaux à l'éducation pour financer le gel.**

*Coût : 426 millions \$, dont 236 millions \$ proviendraient de la Garantie d'accès aux études, la Subvention au titre des manuels et de la technologie et les crédits d'impôt provinciaux à l'éducation.*

**Prolonger la période d'exonération de paiement et d'exonération d'intérêts pour les prêts du RAFEO jusqu'à un an après la remise du diplôme.**

*Coût : 6,2 millions \$*

**Réduire la limite maximale de prêts du RAFEO de 29 200 \$ à 25 000 \$.**

*Coût : à déterminer*

**Accorder l'aide du RAFEO aux étudiantes et étudiants à temps partiel et aux étudiantes et étudiants à temps plein qui ont réduit leur charge pour étudier à temps partiel.**

*Coût : 1 million \$*

**Interdire aux établissements d'imposer des frais ou des intérêts aux étudiantes et étudiants qui ont recours aux prêts du RAFEO pour payer leurs études et qui doivent étaler le paiement de leurs frais de scolarité.**

*Coût : aucun*

**Offrir aux conseils de bandes un remboursement pour couvrir les fonds que le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire a perdus depuis 2005 en raison des hausses des frais de scolarité.**

*Coût : 7 millions \$*

**Éliminer les droits différentiels des programmes d'un an.**

*Coût : à déterminer*

# FINANCEMENT ET QUALITÉ

Pour que les collèges et universités de l'Ontario puissent offrir une éducation de haute qualité tout en maintenant leur abordabilité et en répondant à la demande croissante d'une économie en pleine évolution, ils doivent pouvoir compter sur un financement stable et rehaussé. Au niveau postsecondaire, l'Ontario continue de dépenser moins par étudiant en dollars réels qu'il y a deux décennies et de fournir moins par étudiant que le reste du pays, soit 24 pour cent de moins que la moyenne canadienne. Malgré les fonds importants octroyés par le plan *Vers des résultats supérieurs*, le fossé du financement reste profond. À cause du sous-financement chronique du système, les étudiantes et étudiants doivent assumer une plus grande part des coûts de leurs études postsecondaires, les budgets des programmes et départements des collèges et universités sont réduits, les établissements d'enseignement ont de plus en plus recours au personnel enseignant contractuel et à temps partiel et les classes sont de plus en plus surpeuplées.

L'injection récente de 300 millions de dollars pour les dépenses de capital dans le secteur a constitué un investissement apprécié des étudiantes et étudiants. Cet apport correspond à la recommandation formulée dans la *Présentation 2011 au Comité permanent des finances et des affaires économiques* de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario. Afin de consolider cet investissement récent, le nouveau gouvernement qui sera élu devra adopter une approche systémique et créer un cadre pluriannuel de financement qui augmentera le financement par étudiant pour qu'il soit de deux pour cent supérieur à la moyenne canadienne. Ce cadre pluriannuel devra comprendre l'embauche d'un plus grand nombre de professeurs permanents afin d'améliorer le taux d'encadrement, car il y a en Ontario 37 pour cent de plus d'étudiantes et d'étudiants par professeur que la moyenne canadienne et bien au-delà des moyennes des établissements postsecondaires des États-Unis. Afin de réaffecter les fonds à l'intérieur du système, il faudrait plafonner les salaires dans les secteurs collégial et universitaire, comme il est proposé de le faire dans le système de santé de la province.

**Augmenter le financement par étudiant pour qu'il soit de deux pour cent supérieur à la moyenne canadienne.**

Coût : 2,2 milliards \$

**Créer un cadre pluriannuel de financement pour l'éducation postsecondaire.**

Coût : aucun

**Améliorer les taux d'encadrement en embauchant plus de professeures et professeurs permanents.**

Coût : 120 millions \$ par an pendant quatre ans pour embaucher 6 000 nouveaux professeurs et professeures

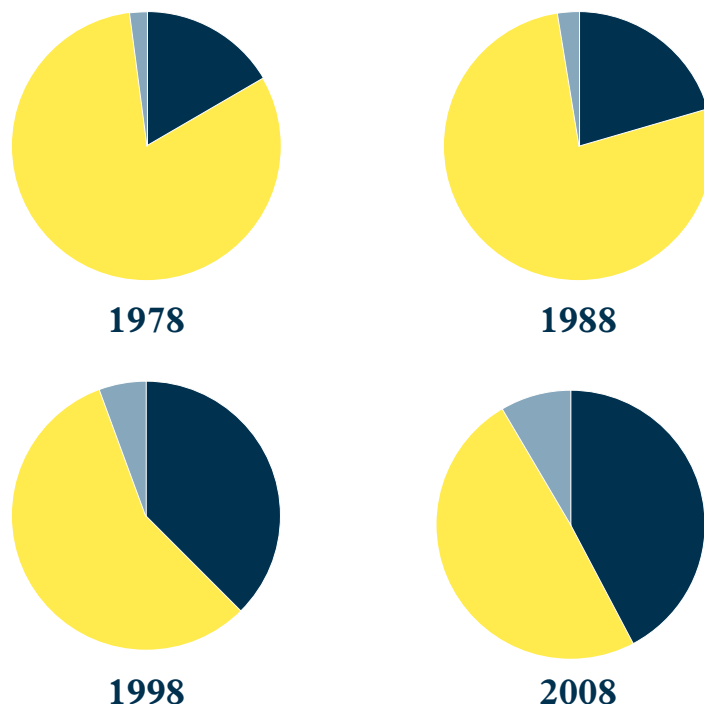
**Plafonner à 250 000 \$ les salaires dans le secteur universitaire, et à 200 000 \$ dans le secteur collégial.**

Coût : économies de 15 millions \$ par année

## Part des revenus de fonctionnement des universités ontariennes provenant des frais de scolarité et du financement du gouvernement

Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 2010.

- Financement du gouvernement
- Frais de scolarité
- Autres sources privées de financement



## RECHERCHE

Le gouvernement de l'Ontario a reconnu qu'il est nécessaire de demeurer concurrentiel dans une économie axée sur le savoir, et a pris des mesures pour développer la capacité de recherche des établissements postsecondaires. Cependant, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en Ontario paient aujourd'hui les frais de scolarité les plus élevés de tout le pays et les programmes des cycles supérieurs affichent de faibles taux d'achèvement. L'Ontario est une des seules provinces où les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs n'ont pas droit à des frais de scolarité réduits pendant la période de recherche indépendante ou de rédaction du mémoire ou de la thèse (période postprogramme). Les frais de scolarité réduits sont une suite logique à l'utilisation réduite des ressources de l'établissement pendant cette période où l'étudiante ou l'étudiant travaille de façon autonome. La seule exception actuellement est l'Université McMaster, où les doctorants paient des frais de scolarité réduits.

L'influence accrue de l'industrie privée sur la recherche subventionnée par les fonds publics présente de nouveaux défis aux étudiantes et étudiants et aux professeurs puisque l'intégrité de leur recherche s'en trouve menacée. Lorsqu'un cas d'influence inappropriée ou d'inconduite survient pendant un projet de recherche, les étudiants et professeurs qui souhaitent le dénoncer ne sont pas protégés contre les représailles du commanditaire ou de l'administration de l'établissement. En général, le manque de soutien aux études supérieures a entraîné une diminution des possibilités de recherche et de financement, une diminution du temps pour effectuer de la recherche de qualité, une diminution des protections et une diminution des occasions de mentorat.

Afin d'appuyer la capacité de recherche des universités, le nouveau gouvernement élu devra investir pour diminuer le coût élevé des programmes d'études supérieures. Le rétablissement des frais de scolarité réduits, dont les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs bénéficiaient jusqu'au début des années 1990, serait un pas audacieux dans la bonne direction, de même qu'une augmentation du nombre de Bourses d'études supérieures de l'Ontario. Afin de protéger les étudiants chercheurs, la nouvelle cuvée d'ententes de responsabilité pluriannuelles devrait exiger des établissements qu'ils instaurent des politiques de protection des dénonciateurs et de divulgation sans risque. Afin d'accroître le financement direct des chercheurs, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur devrait être éliminé et les fonds réaffectés aux programmes de Bourses de nouveaux chercheurs (BNC) et de Bourses de recherche postdoctorale (BRP) du ministère de la Recherche et de l'Innovation.

### **Rétablir les frais de scolarité réduits pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.**

*Coût : 57 millions \$ pour une réduction de 25 pour cent des frais de scolarité pour la période de rédaction ou postprogramme*

### **Créer 1 500 nouvelles Bourses d'études supérieures de l'Ontario.**

*Coût : 15 millions \$*

### **Exiger que les établissements instaurent des politiques de protection des dénonciateurs et de divulgation sans risque dans les ententes de responsabilité pluriannuelles.**

*Coût : aucun*

### **Éliminer le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur et réaffecter les fonds aux programmes de Bourses de nouveaux chercheurs (BNC) et de Bourses de recherche postdoctorale (BRP) du ministère de la Recherche et de l'Innovation.**

*Coût : Aucun coût additionnel pour réaffecter les fonds en vue d'augmenter de 50 pour cent les programmes des BNC et BRP.*

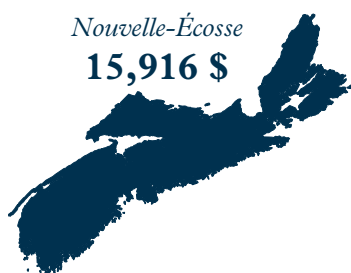
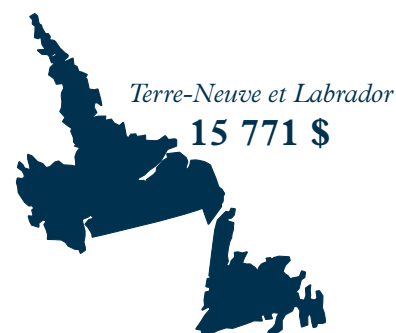
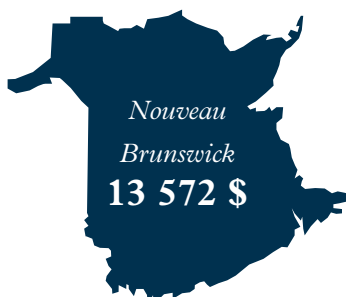
## **Nombre de Bourses d'études supérieures de l'Ontario par rapport au nombre d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs**

*Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Gouvernement de l'Ontario, 2011.*

***Il y a plus de 60 000 étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs en Ontario, mais seulement 3 000 Bourses d'études supérieures de l'Ontario.***

# Comparaison des transferts provinciaux aux établissements (par étudiant-e ETP)

*Association canadienne des professeures et professeurs  
d'université, 2010.*



# DROITS ET PROTECTION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Les étudiantes et étudiants manquent de mesures de protection importantes, ce à quoi divers ministères pourraient remédier. Les recommandations qui suivent reflètent les inquiétudes de la population étudiante concernant les droits et protections, la responsabilité envers le public et l'accès à l'éducation postsecondaire dans la province.

## DROIT D'ASSOCIATION DES SYNDICATS ÉTUDIANTS

Il n'existe présentement aucune réglementation officielle protégeant les syndicats étudiants sauf quelques vagues références à ce sujet dans la *Loi sur les corporations* et la jurisprudence. Une protection devrait inclure l'autonomie et l'accès aux cotisations des membres. Cette ambiguïté a été la source de nombreuses tensions entre les syndicats étudiants et les administrations collégiales et universitaires. Par exemple, à l'automne 2010, l'administration de l'Université Carleton a arbitrairement décidé de retenir les cotisations de la Carleton University Students' Association et de la Graduate Students' Association at Carleton. Par conséquent, les deux syndicats étudiants ont dû mettre à pied une douzaine d'employés et annuler des activités et des services sur lesquels leurs membres comptaient. En Colombie-Britannique, une loi protégeant les syndicats étudiants a pu calmer des conflits entre les syndicats et les administrations. En mars 2011, le projet de loi 184 : *Loi sur les associations étudiantes constituées au sein des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario*, a été présenté en Ontario, mais il est mort au feuillet en raison de la prorogation de l'Assemblée législative.

**Réintroduire le projet de loi 184 : Loi sur les associations étudiantes constituées au sein des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, coparrainée par les députés Yasir Naqvi et Rosario Marchese, qui vise à garantir le droit d'exister des syndicats étudiants.**

Coût : 0 \$

## RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants vivent sur les campus pendant une partie de leurs études, ce qui attribue à l'administration du collège ou de l'université un rôle de propriétaire. Les étudiants qui vivent en résidence sont souvent confrontés à des politiques et des procédures qui seraient normalement interdites par la *Loi sur la location à usage d'habitation*. Ils ont besoin de protection contre les expulsions et les violations de leur vie privée et d'un moyen de recours lorsque l'état des résidences se détériore. Il faudrait que le nouveau gouvernement prépare une « Déclaration des droits » des étudiantes et étudiants, conçue expressément pour encadrer la relation unique qui caractérise les administrations des collèges et universités en tant que propriétaires.

**Élaborer une « Déclaration des droits » des étudiantes et étudiants qui vivent sur les campus et qui sont présentement exclus de la Loi sur la location à usage d'habitation.**

Coût : 0 \$

## SOINS DE SANTÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Actuellement, les étudiantes et étudiants étrangers doivent payer des frais d'assurance-maladie privée qui s'élèvent à plus de 800 \$ par an et ils sont parfois obligés de payer plus de 3 000 \$ en frais d'hospitalisation s'ils ont des personnes à charge. Cette assurance-maladie, qui fournit une couverture très limitée, n'est pas acceptée universellement par les médecins, les hôpitaux et les cliniques de l'Ontario, et les étudiantes et étudiants étrangers peuvent se voir refuser des soins d'urgence à l'hôpital s'ils ne peuvent pas les payer. Ces étudiantes et étudiants apportent une contribution inestimable à la recherche et à l'environnement d'apprentissage des établissements postsecondaires de la province. Ils contribuent aussi chaque année plus de 2 milliards de dollars à l'économie de l'Ontario en dépenses pour leurs études, pour leur subsistance de base et d'autres activités. L'Ontario devrait être plus concurrentiel comparativement aux autres provinces qui assurent la couverture de ces étudiantes et étudiants par le système public, comme la Saskatchewan et Terre-Neuve et Labrador.

**Accorder l'admissibilité au régime d'Assurance-santé de l'Ontario aux étudiantes et étudiants étrangers.**

Coût : 54 millions \$

---

## L'OMBUDSMAN DE L'ONTARIO

Le 5 mai 2011, un projet de loi a été modifié pour ajouter le secteur MUSH (municipalités, universités, conseils scolaires et hôpitaux) au champ de compétences de l'Ombudsman de l'Ontario. Actuellement, l'Ombudsman peut étudier les plaintes déposées contre les collèges de la province et contre le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Le projet de loi déposé en mai aurait permis à l'Ombudsman d'étudier les plaintes qu'il reçoit chaque année en ce qui concerne certaines universités. Dans le rapport annuel de 2011, il est précisé que des douzaines de plaintes reliées aux universités ont été déposées au bureau de l'Ombudsman, malgré le fait qu'elles ne sont pas de son ressort. En l'absence de ce mécanisme, les étudiantes et étudiants n'ont aucun recours pour assurer qu'ils sont traités équitablement. L'inclusion des universités assurerait une plus grande transparence et l'obligation de rendre des comptes.

---

**Élargir le champ de compétences de l'Ombudsman de l'Ontario afin d'y inclure les universités.**

*Coût : 0 \$*

## TRANSPORT EN COMMUN

Se déplacer pour étudier constitue un obstacle considérable pour les étudiantes et étudiants. Cet obstacle s'accroît lorsque le prix du transport en commun augmente et qu'ils doivent payer plus cher pour se rendre à l'école. Malheureusement, l'Ontario n'a pas de stratégie pour veiller à ce que le transport en commun reste abordable et accessible pour la population étudiante de la province. L'Ontario peut tirer leçon des autres provinces comme la Colombie-Britannique, où le gouvernement a mis en place un programme provincial de laissez-passer d'autobus universel pour la population étudiante, en partenariat avec celle-ci, les municipalités locales, les services de transport en commun et les établissements postsecondaires. Une stratégie pourrait être adoptée qui apporterait de la cohérence dans le système de transport public de la province, encouragerait des centaines de milliers de personnes à diminuer les émissions en utilisant moins souvent leur voiture, et contribuerait à rendre l'éducation postsecondaire plus abordable.

---

**Élaborer une stratégie de financement pour que le système de transport en commun soit plus accessible pour les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire.**

*Coût : selon la politique adoptée*

# Canadian Federation of Students–Ontario

**La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, avec ses plus de 300 000 membres représentés par 37 syndicats étudiants dans toutes les régions de la province, est la voix des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire en Ontario. Fondée en 1981, la Fédération représente des étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel des collèges et de tous les cycles universitaires.**

Algoma University Students' Union  
Brock University Graduate Students' Association  
Carleton University Students' Association  
Carleton University Graduate Students' Association  
Association de La Cité collégiale  
Student Association of George Brown College  
Association étudiante du Collège Glendon  
University of Guelph Central Student Association  
University of Guelph Graduate Students' Association  
Lakehead University Student Union  
Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne  
Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne  
Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne  
Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne  
McMaster University Graduate Students' Association  
Nipissing University Student Union  
Ontario College of Art and Design Student Union  
Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa  
Graduate Students' Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa  
Queen's University Society of Graduate and Professional Students  
Ryerson Students' Union  
Continuing Education Students' Association of Ryerson  
Association étudiante de l'Université Saint-Paul  
University of Toronto at Scarborough Campus Students' Union  
University of Toronto Graduate Students' Union  
University of Toronto Students' Union  
University of Toronto at Mississauga Students' Union  
Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto  
Trent Central Student Association  
Trent University Graduate Student Association  
University of Western Ontario Society of Graduate Students  
Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association  
University of Windsor Students' Alliance  
University of Windsor Graduate Students' Society  
University of Windsor Organization of Part-time University Students  
Fédération des étudiantes et étudiants de York  
York University Graduate Students' Association





**FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET  
ÉTUDIANTS-ONTARIO**

[WWW.FCEEONTARIO.CA](http://WWW.FCEEONTARIO.CA)